

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230120-lmc127306-DE-1-1

Date de télétransmission : 25 janvier 2023

Date de réception : 25 janvier 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 14

BP 2023 - POLITIQUE GREEN DEAL

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal 2026 ;

Considérant que, via sa nouvelle stratégie GREEN Deal, le Département s'est engagé à placer la question de la transition écologique au cœur de l'action départementale notamment en matière de transition énergétique, de mobilité douce et durable, d'agriculture pour une alimentation de qualité et de préservation de la biodiversité ;

Considérant que la politique GREEN Deal du Département se décline dans toutes les politiques et s'exprime tant sur le patrimoine, les compétences qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets ;

Vu la délibération prise le 1^{er} octobre 2021 par l'assemblée départementale relative à la création de la SEML GREEN Energy 06 ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2021 par l'assemblée départementale adoptant le fonds social à la maîtrise de l'énergie en complément des dispositions nationales dédiées à la maîtrise de l'énergie ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant l'engagement du Plan départemental de gestion de l'eau ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant la création du Fonds social d'aides à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharges (FSVIE 06) ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale approuvant le bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'appel à projets 2022 ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations de la politique GREEN Deal pour 2023 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Plan environnemental GREEN Deal » :

- de soutenir les partenaires via des appels à projets GREEN Deal ;
- d'approuver la poursuite de l'engagement du Département dans la SEML GREEN Energy 06 pour la production d'énergie renouvelable ;
- d'approuver la poursuite d'études et prestations de services en matière de transition écologique contribuant à identifier des pistes d'atténuation, d'adaptation ou de sensibilisation au changement climatique et l'acquisition de dispositifs innovants concourant aux mêmes objectifs ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la transition écologique ;

2°) de donner délégation à la commission permanente pour :

- prendre toute décision utile quant à l'exécution de ce programme ;
- mener à bien les opérations concernées, examiner les conventions et avenants y afférent ;
- autoriser le président du Conseil départemental à les signer, au nom du Département ;

3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :

- solliciter des aides financières auprès des partenaires institutionnels (État et ses établissements, collectivités territoriales et leurs établissements...);
 - signer les conventions et avenants en découlant ;
- 4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental